



Direction générale des services  
EG/AG/VD 2018 -

**COMPTE-RENDU SUCCINCT  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 FÉVRIER 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

**Présents : E. GRILLON, J.-B. PAUL, L. PEYROUTY, L. FORICHON, P. ROUYER, L. ANQUETIN, P. DOUWES, M. PARMENT, G. BORRELLY, J. ROSSI, M. LE GOFF, C. TIPHINEAUD, M. GUILLOT, L. LELEU, F. GOUPIL, J. BUISINE, J. PINTO, H. ANGÉE, M. GRIMONT, C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU.**

**Absents représentés :**

**P. QUERO  
R. SENNEDOT  
C. SILVA**

**procuration à**

**P. ROUYER  
L. ANQUETIN  
J. PINTO**

**Absents excusés : M. LE CLECH, A. MARQUET**

**Secrétaire de séance : M. PARMENT** est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2017 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 14 décembre 2017 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 15 avril 2014, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil, point n° 0, afin d'examiner la proposition de convention d'appui pour la fourniture de repères de crues avec l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine-Grands-Lacs, convention parvenue après la fixation de l'ordre du jour du Conseil. Le Conseil municipal **accepte la proposition à l'unanimité**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**0-CONVENTION D'APPUI POUR LA FOURNITURE DE REPÈRES DE CRUES AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN SEINE-GRANDS-LACS**

**AUTORISE à L'UNANIMITÉ**, Monsieur le Maire à signer la convention pour la pose de repères de crue, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne Franciliennes (PAPI) avec l'EPTB Seine Grands Lacs.

**1-AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF À LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE PASTEUR –17 RUE DU MARÉCHAL FOCH**

**AUTORISE à L'UNANIMITÉ**, Monsieur le Maire ou le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à déposer une demande de permis de construire pour les travaux d'extension des capacités scolaires de l'École Pasteur A et à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, de la Métropole du Grand-Paris, de la Région Île-de-France ou de tout financeur ayant prévu un dispositif auquel la Ville serait éligible.

**2-VOTE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE - ANNÉE 2018**

**PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018 et **APPROUVE par 22 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS** (C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU) le Rapport d'Orientation Budgétaire ayant servi de base au Débat d'Orientation Budgétaire.

**3-AUTORISATION D'ENGAGER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018, DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET 2017.**

**AUTORISE à L'UNANIMITÉ**, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2018 (hors le capital de l'annuité de la dette), les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 361 650 € au total, dont, pour le chapitre 20 : 50 300 € ; pour le chapitre 21 : 125 350 € ; pour le chapitre 23 : 186 000 €.

**DIT** que l'ensemble de ces crédits sera repris dans le cadre du vote du budget primitif principal.

**4-VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

**AUTORISE par 25 VOIX POUR et 2 CONTRE** (C. GORLIER, M. BOURDIER) Monsieur le Maire à verser les acomptes, avant le vote du budget primitif 2018 et dans la limite de 50 % des subventions versées en 2017 aux associations suivantes : AICA : 7 000 € ; 20 000 Lieux sur la Terre : 500 €. **DIT** qu'il sera prévu au budget primitif 2018 une subvention à ces associations, pour un montant au moins égal à celui de l'acompte, dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement des activités des associations.

**5-ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE**

**APPROUVE à L'UNANIMITÉ** la décision modificative n°1 suivante au Budget Primitif 2017 de la commune:

Section de fonctionnement	DÉPENSES		RECETTES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Chapitre 042				
777 Subvention transférées au résultat			766 €	
6811 Dotation amortissement	36 €			
Chapitre 014				
739113 Reversements de fiscalité	3 500 €			
73918 Autres versements sur autres impôts	1 300 €			
Chapitre 023				
023 Virement à la section d'investissement		4 070 €		
TOTAUX	4 836 €	4 070 €	766 €	0,00 €
SOLDE RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>+766 €</b>		<b>+766 €</b>	

Section d'investissement	DÉPENSES		RECETTES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Chapitre 040				
13912 Régions	766 €			
28135 Installations générales, agencement			36 €	
Chapitre 23				
2315 Immos en cours d'installation		4 800 €		
Chapitre 021				
021 Virement de la section de fonctionnement				4 070 €
TOTAUX	766 €	4 800 €	36 €	4 070 €
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>- 4 034 €</b>		<b>- 4 034 €</b>	

**6-ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU WEEK-END DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES 31 MARS et 1<sup>er</sup> AVRIL 2018 À L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ** le règlement intérieur du Week-end du développement durable et ses annexes.

**7-AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT DE MODIFICATION DES PRESTATIONS DU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX ET VITRERIE LOT 1**

**AUTORISE à L'UNANIMITÉ** Monsieur le Maire à signer avec la société NR NETTOYAGE un avenant de modification au marché de prestation de nettoyage des locaux municipaux et de la vitrerie, Lot 1 : Nettoyage des locaux pour un montant de 5 001.54 € HT. **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial.

**8-AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT DE MODIFICATION DES PRESTATIONS DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIES 2017**

**AUTORISE à L'UNANIMITÉ** Monsieur le Maire à signer avec la société VTMTTP un avenant de modification au marché de travaux sur les voiries 2017 sans incidence financière. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant au marché initial.

**9-MISE À DISPOSITION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC) LES BORDS DE SCÈNES D'UN AGENT DE LA VILLE À 40 % DE SON TEMPS DE TRAVAIL**

**AUTORISE par 26 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** (P. DOUWES) Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération précisant les modalités et conditions de la mise à disposition à 40 % d'un agent de la Ville auprès de l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) les Bords de Scènes pour exercer les fonctions de Directeur adjoint - Responsable de l'Espace Culturel Alain-Poher, pour une durée de 7 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2018. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents mis à disposition seront inscrits au budget, chapitre 012.

**10-CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE 2017-2020 » ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

**APPROUVE à L'UNANIMITÉ** le projet de Contrat Enfance Jeunesse et la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la période 2017 – 2020. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, la convention ou toute pièce relative à la Prestation de Service Contrat Enfance Jeunesse. **DIT** que les recettes et les dépenses en résultant seront inscrites au Budget de la ville.

**11-FIXATION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES FAMILLES À LA CLASSE DE DÉCOUVERTE 2018 A LIORAN (RÉGION AUVERGNE)**

**DÉCIDE à L'UNANIMITÉ** d'appliquer les tarifs suivants pour la classe de découverte à Le Lioran (Auvergne) :

Classes de découvertes tarif journalier	Taux				
	Nombre d'enfants				
	1	2	3	4	5 et+
<i>tarif journalier mini</i> 9.95 €	0,75000 %	0,67500 %	0,60750 %	0,54675 %	0,49208 %
<i>Tarif journalier maxi</i> 23.21 €					

**DIT** que le montant des ressources retenu pour le calcul du tarif est le montant plafond pour les élèves non-Ablonais fréquentant les écoles de la commune. **DIT** que par réciprocité avec la Ville de Villeneuve-le-Roi, les tarifs réservés aux Ablonais bénéficient aux enfants Villeneuvois scolarisés sur le territoire. **DIT** que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. **DIT** que la Municipalité reste susceptible d'examiner toute situation particulière et d'appliquer en la circonstance un tarif spécifique.

La séance est levée à 21h25.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 20 février 2018.

Eric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine

